VIBRATION LATINA
★ STUDIO DE DANSE ★

SAISON 2026 2027

SARL AK DANSE LOISIRS - VIBRATION LATINA
Vandamme Christophe - gérant
SARL au capital de 5000€
17 rue Jacques Coeur 85000 La Roche sur Yon
SIRET : 93293122300014 TVA : FR10932931223
TEL : 06 48 48 45 30
EMAIL : vibrationlatina@gmail.com

Les présentes Conditions Générales de Vente, ci-après « CGV », régissent les inscriptions aux cours réguliers proposés par AK DANSE LOISIRS sous l'enseigne VIBRATION LATINA.
Les soirées, festivals, stages et autres événements ponctuels peuvent être organisés par une structure distincte, notamment l'association VIBRATION LATINA FAMILY, et ne relèvent pas nécessairement des présentes CGV.
Toute inscription implique la prise de connaissance et l'acceptation des présentes CGV.

ARTICLE 1 – OBJET ET DÉFINITIONS

1.1 – Objet
Les présentes Conditions Générales de Vente ont pour objet de définir les conditions d'inscription, de paiement et de participation aux cours réguliers proposés par AK DANSE LOISIRS – VIBRATION LATINA pour la saison 2026-2027.
Elles s'appliquent à toute inscription réalisée auprès de VIBRATION LATINA, notamment par l'intermédiaire de sa plateforme d'inscription en ligne.

1.2 – Définitions
Dans les présentes CGV :
« AK DANSE LOISIRS » désigne la société exploitant l'école de danse sous l'enseigne VIBRATION LATINA.
« VIBRATION LATINA » désigne l'enseigne sous laquelle les cours réguliers sont proposés.
« Client » désigne la personne procédant à l'inscription et au paiement.
« Élève » désigne la personne participant effectivement au cours ou à l'activité.
Le Client et l'Élève peuvent être une même personne. Lorsque l'Élève est mineur, l'inscription est réalisée sous la responsabilité de son représentant légal.
« Saison » désigne la période d'enseignement 2026-2027.
« Plateforme » désigne le service d'inscription et de gestion en ligne utilisé par VIBRATION LATINA, actuellement Logidanse.

ARTICLE 2 – INSCRIPTION

2.1 – Modalités d'inscription
Les inscriptions sont réalisées en ligne par l'intermédiaire de la plateforme utilisée par VIBRATION LATINA. Le Client doit renseigner les informations demandées, sélectionner le ou les cours souhaités, prendre connaissance des présentes CGV et procéder au règlement selon les modalités proposées.
Le Client est responsable de l'exactitude des informations communiquées et s'engage à les actualiser lorsque cela est nécessaire. L'inscription devient effective après validation des éléments nécessaires à l'inscription et du paiement ou de l'échéancier correspondant.

2.2 – Disponibilité des places
Les inscriptions sont acceptées dans la limite des places disponibles.
AK DANSE LOISIRS peut déterminer et modifier la capacité maximale d'un cours afin de tenir compte notamment de la discipline, de la salle utilisée, des conditions de sécurité et de la qualité pédagogique recherchée.
Lorsqu'un cours est complet, une liste d'attente peut être mise en place.
L'inscription sur une liste d'attente ne garantit pas qu'une place deviendra disponible.

2.3 – Danses à deux
Pour les danses à deux, VIBRATION LATINA veille autant que possible à maintenir un équilibre entre les différents rôles afin de garantir de bonnes conditions pédagogiques.
Une inscription en couple peut, lorsque cela est nécessaire, être prioritaire sur une inscription individuelle pour les danses à deux uniquement.
VIBRATION LATINA peut également mettre en place une liste d'attente pour l'un des rôles lorsque le déséquilibre du cours le nécessite.

2.4 – Choix du niveau
L'Élève doit s'inscrire dans un niveau correspondant à son expérience et à ses capacités.
Les indications de niveau fournies par VIBRATION LATINA permettent d'orienter l'Élève mais ne constituent pas une garantie de maintien dans le niveau initialement choisi.
Les enseignants et la direction peuvent proposer ou demander un changement de niveau lorsqu'ils estiment celui-ci nécessaire pour la progression de l'Élève, sa sécurité ou le bon fonctionnement pédagogique du groupe.
Dans ce cas, VIBRATION LATINA recherchera, dans la mesure du possible, une solution adaptée parmi les cours disponibles.

ARTICLE 3 – ORGANISATION DE LA SAISON ET DES COURS

3.1 – Durée de la saison
L'inscription annuelle est établie sur la base de 30 cours garantis sur la saison, répartis entre septembre et juin.
Le calendrier prévisionnel de la saison prévoit toutefois 31 cours, soit un cours supplémentaire par rapport aux 30 cours compris dans l'inscription. Sauf indication contraire communiquée par VIBRATION LATINA, les cours réguliers ne sont pas assurés pendant les vacances scolaires de la Zone B, ni pendant les périodes de fermeture du studio.
Le calendrier de la saison peut être communiqué séparément sur le site internet, la plateforme ou tout autre support utilisé par VIBRATION LATINA.

VIBRATION LATINA
★ STUDIO DE DANSE ★

SAISON 2026 2027

3.2 – Horaires, salles et enseignants
Les horaires, salles et enseignants annoncés au moment de l'inscription correspondent à l'organisation prévisionnelle de la saison. AK DANSE LOISIRS peut être amenée à modifier ponctuellement ou durablement un horaire, une salle ou un enseignant lorsque les circonstances l'exigent.
Un changement d'enseignant ne constitue pas à lui seul un motif de remboursement dès lors que le cours continue d'être assuré dans des conditions raisonnablement équivalentes.

3.3 – Absence d'un enseignant
En cas d'absence d'un enseignant, VIBRATION LATINA pourra :
- organiser son remplacement ;
- reporter le cours ;
- proposer un cours de remplacement ou une solution pédagogique équivalente.
L'inscription annuelle étant établie sur la base de **30 cours garantis**, alors que le calendrier prévisionnel en prévoit **31**, un cours peut ne pas être remplacé au cours de la saison dès lors que les 30 cours prévus dans l'inscription sont effectivement assurés.
Si le nombre de cours effectivement assurés devait être inférieur à 30, VIBRATION LATINA recherchera une solution adaptée, notamment par le remplacement de l'enseignant, le report du cours ou l'organisation d'un cours de rattrapage.

3.4 – Changement de cours demandé par l'Élève
Une demande de changement de jour, d'horaire, de discipline ou de niveau peut être étudiée en cours de saison. Elle reste soumise aux places disponibles, au niveau requis et à l'accord de VIBRATION LATINA. L'acceptation d'un changement de cours ne constitue pas un droit et dépend des possibilités d'organisation du studio.

ARTICLE 4 – TARIFS ET MODALITÉS DE PAIEMENT
4.1 – Tarifs
Les tarifs applicables sont ceux communiqués par VIBRATION LATINA au moment de l'inscription. Les prix proposés aux particuliers sont exprimés TTC. Le prix applicable dépend notamment de l'activité choisie et, le cas échéant, du nombre de cours souscrits ou des réductions auxquelles le Client peut prétendre.

4.2 – Paiement par carte bancaire
Le règlement par carte bancaire est effectué par l'intermédiaire de la plateforme d'inscription.
Lorsque cette possibilité est proposée, le Client peut bénéficier d'un paiement fractionné pouvant aller jusqu'à 10 échéances.

4.3 – Paiement par chèque
Le règlement peut également être effectué par chèque. Lorsque le paiement est fractionné, il peut être réparti jusqu'à 8 échéances. L'ensemble des chèques correspondant au règlement doit être remis selon les modalités indiquées par VIBRATION LATINA. Ils sont ensuite encaissés mensuellement à partir du mois d'octobre.

4.4 – Nature du paiement fractionné
Quelle que soit la modalité choisie, le paiement en plusieurs échéances constitue exclusivement une facilité de paiement du prix annuel de l'inscription. Il ne constitue pas un abonnement mensuel.
En conséquence, l'arrêt de la participation aux cours n'entraîne pas automatiquement l'arrêt des échéances restant dues.

4.5 – Incident de paiement
En cas de rejet ou d'incident de paiement, le Client doit régulariser sa situation dans les meilleurs délais.
AK DANSE LOISIRS pourra suspendre temporairement l'accès aux cours jusqu'à régularisation des sommes dues.
Cette suspension ne constitue pas une annulation de l'inscription et ne dispense pas le Client du règlement des sommes restant dues, sous réserve des dispositions prévues par les présentes CGV et des droits légaux applicables.

ARTICLE 5 – INSCRIPTION EN COURS DE SAISON
5.1 – Principe
Une inscription peut être acceptée après le début de la saison lorsqu'il reste des places disponibles dans le cours concerné.
L'acceptation reste soumise au niveau de l'Élève, aux capacités d'accueil et aux contraintes pédagogiques du cours.

5.2 – Calcul du tarif
Lorsqu'une réduction est accordée en raison d'une inscription en cours de saison, le tarif annuel peut être diminué de 10 % par mois entièrement écoulé avant l'inscription en excluant les mois de septembre et octobre.

5.3 – Nature de l'inscription
Une inscription effectuée en cours de saison reste une inscription pour l'ensemble de la période restant à courir. Elle ne constitue pas une formule mensuelle ou trimestrielle et reste soumise aux présentes CGV.

ARTICLE 6 – COURS D'ESSAI
VIBRATION LATINA peut proposer des cours d'essai, notamment pendant sa période de portes ouvertes de septembre. Les conditions d'accès, les cours concernés, les éventuels tarifs et les modalités de réservation sont ceux communiqués pour la période concernée.
La réalisation d'un cours d'essai ne garantit pas la disponibilité ultérieure d'une place dans le cours concerné.

ARTICLE 7 – GARANTIE COMMERCIALE « CHANGEMENT D'AVIS »
Indépendamment des éventuels droits légaux dont bénéficie le consommateur, AK DANSE LOISIRS met en place pour la rentrée 2026 une garantie commerciale volontaire.
Toute personne inscrite pour la saison 2026-2027 peut demander l'annulation de son inscription jusqu'au 25 septembre 2026 inclus, sans avoir à justifier sa décision.

VIBRATION LATINA
★ STUDIO DE DANSE ★

SAISON 2026 2027

Cette garantie s'applique même si l'Élève a déjà participé à un ou plusieurs cours.
Dans ce cadre, 100 % des sommes versées au titre de l'inscription concernée sont remboursées, sans retenue et sans frais de dossier.
Les sommes déjà encaissées sont remboursées et les échéances restant à percevoir sont annulées.
Lorsque le paiement a été effectué par chèques, les chèques non encore encaissés sont restitués ou détruits avec l'accord du Client.
La demande doit être transmise à VIBRATION LATINA au plus tard le 25 septembre 2026 à 23 h 59, par un moyen écrit permettant d'en conserver la preuve.

ARTICLE 8 – DROIT DE RÉTRACTATION ET ARTICULATION AVEC LA GARANTIE COMMERCIALE
Lorsque le droit légal de rétractation prévu par le Code de la consommation est applicable à une inscription conclue à distance, le Client consommateur bénéficie du délai et des modalités prévus par la réglementation en vigueur. Certaines prestations d'activités de loisirs devant être fournies à une date ou à une période déterminée peuvent être exclues du droit légal de rétractation dans les conditions prévues par le Code de la consommation.
Cette éventuelle exclusion ne remet pas en cause la garantie commerciale volontaire prévue à l'article 7. Ainsi, pour les inscriptions bénéficiant de cette garantie, le Client peut dans tous les cas demander l'annulation de son inscription jusqu'au 25 septembre 2026 inclus, dans les conditions prévues à l'article 7.
Lorsque le droit légal de rétractation est applicable au-delà de cette garantie commerciale, il peut être exercé dans les conditions et délais prévus par le Code de la consommation. Le Client peut exercer son droit légal de rétractation au moyen du formulaire figurant à la fin des présentes CGV ou par toute autre déclaration dénuée d'ambiguïté exprimant sa volonté de se rétracter.

ARTICLE 9 – ARRÊT EN COURS DE SAISON ET REMBOURSEMENTS EXCEPTIONNELS
À compter du 26 septembre 2026, l'arrêt des cours à l'initiative de l'Élève ne donne pas automatiquement droit au remboursement des sommes versées ni à l'annulation des échéances restant dues.
Un remboursement peut toutefois être accordé dans les situations exceptionnelles prévues au présent article, sur présentation des justificatifs nécessaires et après examen de la demande par AK DANSE LOISIRS.

9.1 – Situations exceptionnelles pouvant ouvrir droit à remboursement
Une demande de remboursement peut être examinée lorsqu'un événement exceptionnel, sérieux et justifié empêche durablement l'Élève de poursuivre l'activité souscrite.
Peuvent notamment être concernés :
- **une maladie ou un accident** entraînant une incapacité de pratiquer l'activité pendant une durée supérieure à 3 mois, sur présentation d'un justificatif médical précisant la durée de l'incapacité, sans qu'il soit nécessaire de mentionner le diagnostic ;
- **une grossesse** lorsque la poursuite de l'activité est médicalement contre-indiquée pour une durée supérieure à 3 mois, sur présentation d'un justificatif médical ;
- **une mutation professionnelle ou un changement professionnel imposé** rendant impossible la poursuite régulière du cours pendant une durée supérieure à 3 mois, sur présentation d'un justificatif ;
- **un déménagement suffisamment éloigné** pour rendre raisonnablement impossible la poursuite régulière des cours, sur présentation d'un justificatif de changement de domicile ;
- une situation de force majeure empêchant la poursuite de l'activité, dans les conditions prévues par la réglementation applicable ;
- toute autre **situation exceptionnelle dûment justifiée**, qui pourra être étudiée au cas par cas par la direction.

Les convenances personnelles, la perte de motivation, les absences ponctuelles, un changement volontaire d'emploi du temps ou toute situation ne rendant pas réellement impossible la poursuite de l'activité ne constituent pas, à eux seuls, un motif de remboursement.

9.2 – Calcul du remboursement pour les activités hors Pole Dance et cerceau aérien
Lorsqu'une demande de remboursement exceptionnel est acceptée, le remboursement est calculé en fonction du nombre de mois restant à courir jusqu'à la fin de la saison. Le mois au cours duquel le dossier complet est réceptionné reste intégralement dû et n'est pas comptabilisé parmi les mois remboursables.
Le calcul est effectué selon la formule suivante :
Prix payé pour l'activité concernée × 10 % × nombre de mois restant, hors mois en cours – 25 € de frais de dossier.
Le remboursement ne peut en aucun cas excéder les sommes effectivement versées au titre de l'activité concernée.

9.3 – Calcul du remboursement pour la Pole Dance et le cerceau aérien
Compte tenu des investissements spécifiques en matériel et équipements, de la capacité d'accueil limitée ainsi que de l'organisation pédagogique propre à ces activités, des modalités particulières de remboursement s'appliquent à la Pole Dance et au cerceau aérien.
Lorsqu'une demande de remboursement exceptionnel est acceptée, le trimestre en cours à la date de réception du dossier complet reste intégralement dû.

Le remboursement est calculé uniquement sur les mois restant à courir après la fin du trimestre en cours, selon la formule suivante :
Prix payé pour l'activité concernée × 10 % × nombre de mois restant hors trimestre en cours – 25 € de frais de dossier.

Le remboursement ne peut en aucun cas excéder les sommes effectivement versées au titre de l'activité concernée.

VIBRATION LATINA
★ STUDIO DE DANSE ★

SAISON 2026 2027

9.4 – Procédure de demande
Toute demande de remboursement exceptionnel doit être accompagnée des **justificatifs nécessaires ainsi que d'un RIB** et être adressée par courrier recommandé avec accusé de réception à :
VIBRATION LATINA Chez M. et Mme Vandamme 6 La Bulottière 85190 Venansault

La **date de réception du dossier complet** constitue la date de référence pour le calcul du remboursement. Lorsqu'un dossier est incomplet, AK DANSE LOISIRS pourra demander les éléments complémentaires nécessaires à son instruction. Le calcul du remboursement ne pourra intervenir qu'à compter de la réception de l'ensemble des éléments nécessaires. Cette procédure contractuelle ne fait pas obstacle à l'exercice des droits impératifs dont le consommateur pourrait bénéficier en application de la loi.

9.5 – Solutions commerciales exceptionnelles
La direction peut également, dans certaines situations particulières, proposer un avoir, un changement de cours ou toute autre solution commerciale. Une telle mesure reste exceptionnelle et ne constitue ni un droit acquis ni un précédent applicable aux autres inscriptions.

ARTICLE 10 – SANTÉ ET APTITUDE À LA PRATIQUE
Chaque Élève doit s'assurer que son état de santé est compatible avec la pratique de l'activité choisie.
En cas de doute, de reprise après une blessure, de grossesse ou de situation particulière susceptible d'avoir une incidence sur la pratique, il appartient à l'Élève de solliciter l'avis d'un professionnel de santé lorsque cela est nécessaire.
L'Élève doit signaler à l'enseignant les restrictions dont la connaissance est nécessaire à la sécurité de sa pratique, sans être tenu de communiquer son diagnostic médical.
Les enseignants peuvent demander à un Élève de ne pas réaliser un exercice ou d'interrompre temporairement sa participation lorsqu'ils estiment que sa sécurité ou celle des autres participants pourrait être compromise.

ARTICLE 11 – ACCÈS AUX COURS ET COMPORTEMENT
L'Élève s'engage à respecter les enseignants, les autres participants, le personnel, les locaux, le matériel ainsi que les consignes de sécurité et de fonctionnement du studio.
Tout comportement violent, dangereux, injurieux, discriminatoire, harcelant ou portant gravement atteinte au bon fonctionnement du studio pourra entraîner des mesures adaptées pouvant aller jusqu'à l'exclusion.
En cas de manquement grave ou répété, AK DANSE LOISIRS pourra prononcer l'exclusion de l'Élève après examen de la situation, sans préjudice des droits légalement applicables.

ARTICLE 12 – ABSENCES ET RATTRAPAGE
L'absence d'un Élève à un cours ne donne pas droit à remboursement. Les cours non suivis du fait de l'Élève ne sont pas automatiquement reportables ni récupérables.
Lorsqu'une possibilité de rattrapage est exceptionnellement proposée, elle reste soumise aux places disponibles, au niveau requis et à l'accord de VIBRATION LATINA.

ARTICLE 13 – RESPONSABILITÉ, EFFETS PERSONNELS ET ASSURANCE
13.1 – Responsabilité de l'élève
L'Élève s'engage à respecter les consignes données par les enseignants, les règles de sécurité ainsi que les conditions normales d'utilisation des locaux, du matériel et des équipements.
Il doit adapter sa pratique à ses capacités et signaler à l'enseignant toute difficulté ou restriction dont la connaissance est nécessaire à sa sécurité.
L'Élève reste responsable des dommages qu'il cause par sa faute, son imprudence, le non-respect des consignes ou une utilisation inappropriée du matériel et des équipements.

13.2 – Responsabilité d'AK DANSE LOISIRS
AK DANSE LOISIRS est responsable des dommages qui lui sont imputables dans les conditions prévues par la législation applicable.
Sa responsabilité ne saurait être engagée pour les dommages résultant notamment du non-respect par l'Élève des consignes de sécurité, d'une utilisation anormale ou inappropriée des équipements, ou d'un comportement relevant de la responsabilité de l'Élève, sous réserve des dispositions légales impératives.

13.3 – Assurance
Chaque Élève est invité à vérifier qu'il dispose d'une assurance responsabilité civile couvrant les dommages qu'il pourrait occasionner à des tiers dans le cadre de sa pratique.

13.4 – Effets personnels
Les Élèves sont invités à ne pas laisser d'argent, bijoux, téléphone ou autres objets de valeur sans surveillance dans les salles, vestiaires et espaces communs. AK DANSE LOISIRS ne peut être tenue responsable de la perte, du vol ou de la détérioration d'effets personnels lorsque ceux-ci n'ont pas été confiés à sa garde, sous réserve des dispositions légales applicables.

ARTICLE 14 – PHOTOGRAPHIES, VIDÉOS ET DROIT À L'IMAGE
Dans le cadre de ses activités, VIBRATION LATINA / AK DANSE LOISIRS peut être amenée à réaliser des photographies et des vidéos pendant les cours, répétitions et autres activités organisées par le studio.
Ces contenus peuvent notamment avoir pour objectif de présenter la vie du studio, valoriser les disciplines enseignées et assurer la communication et la promotion de VIBRATION LATINA sur ses différents supports de communication, notamment son site internet et ses réseaux sociaux.
Lorsque l'Élève est identifiable et que son image est destinée à être utilisée ou diffusée à des fins de communication ou de promotion, son autorisation est recueillie séparément lors de son inscription sur la plateforme.

VIBRATION LATINA
★ STUDIO DE DANSE ★

SAISON 2026 2027

Cette autorisation est facultative et indépendante de l'acceptation des présentes CGV. Le refus d'autoriser l'utilisation de son image n'empêche en aucun cas l'inscription ni la participation aux cours.
L'autorisation est accordée à titre gratuit pour une durée de cinq ans à compter de la réalisation de la photographie ou de la vidéo, pour les utilisations et supports expressément mentionnés dans l'autorisation recueillie auprès de l'Élève.
L'Élève ayant donné son autorisation peut la retirer ultérieurement en contactant VIBRATION LATINA à vibrationlatina@gmail.com. Le retrait sera pris en compte pour les utilisations et publications futures dans les conditions prévues par la réglementation applicable.
Pour les Élèves mineurs, l'autorisation relative au droit à l'image doit être donnée par leur représentant légal.

ARTICLE 15 – DONNÉES PERSONNELLES
Dans le cadre des inscriptions et de la gestion de ses activités, AK DANSE LOISIRS – VIBRATION LATINA collecte et traite les données personnelles nécessaires à la gestion de la relation avec ses Élèves.
Ces données peuvent notamment comprendre les informations d'identification et de contact, les informations relatives aux inscriptions et aux cours suivis ainsi que les informations nécessaires à la gestion administrative et aux paiements.
Elles sont notamment utilisées pour gérer les inscriptions et les paiements, organiser les cours, assurer la relation avec les élèves, respecter les obligations légales d'AK DANSE LOISIRS et informer les personnes concernées des activités, stages, événements, offres, nouveautés et périodes d'inscription proposés par VIBRATION LATINA, dans le respect de la réglementation applicable à la prospection commerciale.
Les inscriptions sont réalisées au moyen de la plateforme Logidanse, utilisée par VIBRATION LATINA pour la gestion des inscriptions et des Élèves. Les données personnelles sont conservées pendant une durée adaptée à leur finalité puis supprimées ou archivées conformément aux obligations légales applicables. AK DANSE LOISIRS ne vend ni ne cède les données personnelles de ses Élèves à des tiers à des fins commerciales.
Chaque personne dispose, dans les conditions prévues par la réglementation applicable, de droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition ainsi que, lorsque cela est applicable, d'un droit à la portabilité de ses données.
Ces droits peuvent être exercés en contactant VIBRATION LATINA à vibrationlatina@gmail.com.
Chaque destinataire peut également s'opposer à tout moment à la réception de communications commerciales, notamment au moyen du lien de désinscription lorsqu'un tel lien est proposé ou en contactant VIBRATION LATINA.
En cas de difficulté concernant le traitement de ses données personnelles, la personne concernée peut introduire une réclamation auprès de la CNIL.

ARTICLE 16 – DROIT APPLICABLE ET RÈGLEMENT DES LITIGES
Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de différend, les parties sont invitées à rechercher en priorité une solution amiable. Le Client est invité à contacter VIBRATION LATINA afin de rechercher une solution amiable.
Toute réclamation peut être adressée à : AK DANSE LOISIRS – VIBRATION LATINA 17 rue Jacques Coeur 85000 La Roche-sur-Yon ou par mail : vibrationlatina@gmail.com
À défaut d'accord amiable ou de médiation, le litige pourra être porté devant la juridiction compétente conformément aux règles légales applicables. Aucune disposition des présentes CGV ne prive le consommateur des règles impératives de compétence juridictionnelle dont il bénéficie.

ARTICLE 17 – ACCEPTATION DES CGV
Avant la validation définitive de son inscription, le Client est invité à prendre connaissance des présentes CGV. La validation de l'inscription suppose leur acceptation expresse selon le dispositif prévu sur la plateforme d'inscription.
Les présentes CGV sont accessibles au Client sur un support lui permettant de les conserver et de les reproduire.
L'autorisation relative au droit à l'image et l'éventuel consentement à recevoir certaines communications commerciales font l'objet de choix distincts de l'acceptation des présentes CGV.

FORMULAIRE ANNULATION / RÉTRACTATION

VIBRATION LATINA
★ STUDIO DE DANSE ★

SAISON 2026-2027

Référence Client
NOM : _____
PRÉNOM : _____
Date de naissance : _____

SARL AK DANSE LOISIRS - VIBRATION LATINA
Vandamme Christophe - gérant
17 rue Jacques Coeur 85000 La Roche sur Yon
SIRET : 93293122300014 TVA : FR10932931223
TEL : 06 48 48 45 30

ACTIVITÉS SOUSCRITES	JOUR	HORAIRE

Formulaire à transmettre à :
vibrationlatina@gmail.com ou par tout autre moyen écrit permettant de conserver la preuve de la demande.

MOTIFS DE LA DEMANDE D'ANNULATION / RÉTRACTATION :

☐ **Demande effectuée au plus tard le 25 septembre 2026 inclus**

=> Garantie commerciale prévue à l'**article 7 des CGV**
=> Remboursement de 100 % des sommes versées, sans justificatif ni frais de dossier.

☐ **J'exerce mon droit légal de rétractation dans le délai de 14 jours, lorsque celui-ci est applicable**

=> Date de souscription du contrat : ____ / ____ / _____
=> Conformément à l'**article 8 des CGV**.

Je vous notifie par la présente ma volonté d'annuler mon inscription / de me rétracter du contrat portant sur la ou les prestations indiquées ci-dessus.

Fait à _____, le _____
Signature :

DEMANDE DE REMBOURSEMENT

VIBRATION LATINA
★ STUDIO DE DANSE ★

SAISON 2026-2027

Référence Client
NOM : _____
PRÉNOM : _____
Date de naissance : _____

SARL AK DANSE LOISIRS - VIBRATION LATINA
Vandamme Christophe - gérant
17 rue Jacques Coeur 85000 La Roche sur Yon
SIRET : 93293122300014 TVA : FR10932931223
TEL : 06 48 48 45 30

ACTIVITÉS SOUSCRITES	JOUR	HORAIRE

MOTIFS DE LA DEMANDE DE REMBOURSEMENT EXCEPTIONNEL :

□ **Maladie ou accident** entraînant une incapacité de pratiquer l'activité pendant une durée supérieure à 3 mois (justificatif médical précisant la durée de l'incapacité).
□ **Grossesse** lorsque la poursuite de l'activité est médicalement contre-indiquée pendant une durée supérieure à 3 mois (justificatif médical).
□ **Mutation professionnelle ou changement professionnel imposé** rendant impossible la poursuite régulière du cours pendant une durée supérieure à 3 mois (justificatif).
□ **Déménagement suffisamment éloigné** pour rendre raisonnablement impossible la poursuite régulière des cours (justificatif de changement de domicile).
□ **Situation de force majeure** empêchant la poursuite de l'activité (justificatif).
□ **Autre situation exceptionnelle** dûment justifiée : _____

CONDITIONS À REMPLIR :

□ Transmettre votre RIB
□ Transmettre tous les justificatifs nécessaires
□ **Envoyer le dossier complet par courrier recommandé avec accusé de réception** à l'adresse suivante :
VIBRATION LATINA chez Mr et Mme Vandamme, 6 la Bulottière, 85190 Venansault.
Tout envoi par mail ou courrier simple ne sera pas pris en compte.

➡ Le **montant du remboursement est calculé à compter de la date de réception du dossier complet.**

➡ **Pour la Pole Dance et le cerceau aérien :**
Prix payé × 10 % × nombre de mois restant **hors trimestre en cours** – 25 € de frais de dossier.

➡ **Pour les autres activités :**
Prix payé × 10 % × nombre de mois restant **hors mois en cours** – 25 € de frais de dossier.
Le remboursement ne peut en aucun cas excéder les sommes effectivement versées au titre de l'activité concernée.

Fait à _____, le _____
Signature :

Pour toutes informations supplémentaires :
06 48 48 45 30 - vibrationlatina@gmail.com